

Parcoursup: premier bilan

Censé faire oublier APB et le tirage au sort intolérable qu'il induisait dans certaines filières, Parcoursup met en place un système dans lequel l'injustice est encore plus forte et le découragement des lycéens particulièrement navrant et stressant dans cette période où ils devraient être sereins pour entamer leurs révisions du bac.

Procédure inégalitaire

D'après les premiers résultats annoncés le **22 mai vers 18h**, sur l'ensemble de la France **68% des lycéens ont obtenu au moins un vœu mais il ne s'agit pas forcément du premier vœu!** Il s'agit souvent du vœu que des professeurs demandent à leurs élèves d'ajouter afin d'éviter de se retrouver sans aucune affectation!

28 % d'entre eux ont réellement obtenu ce qu'ils souhaitent! Un vrai miracle au vu des procédures mises en place pour faire le tri parmi les millions de vœux faits globalement par 800 000 élèves de terminale !

Ici on ne retient que les meilleures notes dans les disciplines demandées, là on étudie attentivement les lettres de motivation, ailleurs encore on prend tout le monde et on refuse de choisir...

Beaucoup de déçus donc et de nombreux élèves "en attente"... Jusqu'à quand? Rappelons que la procédure va durer jusqu'en septembre!

Beaucoup de stress et d'énervement engendrés par cette procédure car les élèves doivent se connecter **tous les jours** pour voir si leurs vœux en attente se sont libérés... De même ils ont accès à leur classement sur la liste d'attente et parfois ils en sont très éloignés...

Même si aucun résultat ne sera donné pendant les épreuves du bac, force est de constater qu'en période de révision **cette procédure démobilise beaucoup les élèves!**

De nombreux élèves des filières générales L, S et ES ont été refusés sur les vœux BTS car un quota est réservé aux bac pro et aux bac technologiques (75 %?) Pour ces élèves-là, **la liberté de choix** à laquelle ils avaient cru n'est plus qu'un leurre!

Des **tiraillements** sont déjà perceptibles entre les universités qui veulent limiter leur capacité d'accueil et les rectorats qui font pression pour "ouvrir" des places!

Est très forte aussi **la pression** exercée sur les **professeurs principaux** à qui on demande d'assurer le suivi des vœux sur la plateforme Parcoursup et de conseiller ou de rassurer les élèves!

Des étudiants contestent et demandent l'abandon de la plateforme Parcoursup. Des professeurs se mobilisent aussi et dénoncent un « déni de réalité ».

Actuellement plus de deux tiers des lycéens en France auraient obtenu au moins une réponse positive selon le Ministère de l'Education nationale. Et même les trois-quarts d'après France Info. Des statistiques à prendre avec beaucoup de précaution toutefois, tant il est difficile de discriminer les fausses nouvelles des vraies !

Fortes disparités

On assiste à **de grandes différences** entre les établissements. La situation n'est pas la même dans un lycée prestigieux **du centre** d'une grande métropole et dans **une banlieue** toute proche. Si dans le premier [l'un des plus réputés de Lyon par exemple], quasiment tous les élèves ont obtenu une réponse, dans le second **35 élèves sur 36** n'ont rien assuré un professeur. Ce que confirment d'autres professeurs de classes littéraires ou ES. Quelle justification apporter à ces élèves anxieux pour leur avenir ?

Quelles alternatives ?

Des témoignages indiquent que des élèves sont **refusés partout**. Même avec des moyennes satisfaisantes. C'est un fait nouveau. Certains d'entre eux, fragiles psychologiquement à un âge où leur personnalité n'est pas encore complètement établie, **se démoralisent** et envisagent **de redoubler** leur année afin d'obtenir de meilleures chances l'an prochain. Malheureusement, rien ne prouve que ce sera le cas, au contraire !

D'autres envisagent de s'inscrire dans des universités **loin de chez eux** ou dans des établissements privés. Options qui ne sont, bien entendu pas ouvertes à tous les lycéens et qui aggravent encore **les inégalités** que l'on nous promettait de corriger.

Le **SNCL-FAEN** continue à affirmer que le véritable problème que ne résout aucunement la plateforme Parcoursup c'est **le nombre de places limitées** dans les universités. L'Etat ne pourra plus longtemps continuer à tenir le discours schizophrène qui consiste à pousser les lycéens à **poursuivre des études** dans le supérieur et à **limiter le nombre de places**. Les moyens donnés aux universités sont insuffisants alors que ce sont elles qui forment le plus de diplômés. La **baisse des financements** publics pour la formation de la jeunesse n'est plus soutenable et conduira inévitablement à une augmentation des droits d'inscription et à l'aggravation des inégalités. Le « nouveau monde », en quelque sorte !



GRETA : liberté de choisir son avenir professionnel

La France a ceci de particulier par rapport à ses voisins européens d'avoir développée la **scolarisation** de la formation professionnelle. Historiquement, c'est à la fin du XIX^e que l'État collabore avec les grandes entreprises du commerce et de l'industrie pour répondre aux **besoins de formation** de ces secteurs économiquement et stratégiquement essentiels.

Il faut attendre la fin du régime de Vichy et la fin de la guerre, laissant la France dans une démographie en déficit, pour que l'**interventionnisme** de l'État naisse. Débute alors la **scolarisation** de la formation professionnelle avec la reconnaissance par le **diplôme**.

Depuis 1971, les différentes lois instaurant les obligations de formation contribuent à développer sa «marchandisation». Elles s'inscrivent dans un cheminement précis : l'entreprise est **responsable** (seule) de l'obligation de formation en direction de ses employés en particulier pour l'adaptation au poste de travail. Depuis 1971, chaque loi renforce les **droits individuels** à la formation afin que tout citoyen soit acteur de son parcours professionnel.

La ministre du travail, Muriel Pénicaud, a détaillé la feuille de route de son projet de loi en «12 mesures concrètes pour transformer la formation professionnelle».

Des droits plus importants et plus facilement accessibles pour les salariés et les demandeurs d'emploi

- Monétisation du CPF à 500€ pour les salariés, plafonné à 5 000€,
- Monétisation du CPF à 800€ pour les salariés non qualifiés, plafonné à 8 000€,
- Tous les salariés à temps partiel (majoritairement des femmes) auront davantage de droits,
- Le CPF de transition apportera davantage de droits pour les formations longues,
- Les formations seront facilement accessibles et évaluées en toute transparence,
- Un nouveau Conseil en Évolution Professionnel (CEP) sera créé pour accompagner les salariés,
- Les demandeurs d'emploi auront davantage accès à la formation.

Des règles plus simples pour toutes les entreprises et des fonds mutualisés pour les TPE (très petites entreprises de moins de 10 salariés) et PME

- Les TPE et PME bénéficieront d'une solidarité financière des grandes entreprises pour faciliter l'accès de leurs salariés à la formation
- La cotisation formation professionnelle sera automatiquement collectée par les Urssaf, ce qui simplifiera les démarches administratives des entreprises
- La construction du plan de formation sera fortement simplifiée
- L'innovation pédagogique sera libérée et encouragée

L'analyse du SNCL-FAEN

- La monétisation du CPF doit permettre de **rééquilibrer** le temps formation entre les cadres et ouvriers : actuellement 66% des cadres contre 34% des ouvriers suivent **une formation**. Le compteur en euros va structurellement diminuer le temps de formation des cadres pour lesquels le prix de la formation est plus élevé ;
- La transformation du compteur CPF d'heures en euros induit des difficultés pour certaines prestations. Citons en particulier le **bilan de compétences** (24h maxi), couvert actuellement en 1 année

de CPF en heures mais non couvert par 1 année en euros ;

- Les salariés à **temps partiel** >50% bénéficieront des mêmes droits que s'ils travaillaient à temps plein. On ne peut que donner quitus à cette **mesure égalitaire** ;
- Le CIF (congé individuel de formation) disparaît, remplacé (en partie) par le **CPF de transition**. Ce dernier sera abondé après accord d'une commission paritaire pour compléter les droits ouverts au titre du CPF « classique ». Il n'y a aucune information, à ce stade, des modalités pratiques. Alors que le CIF est fortement **apprécié** par les bénéficiaires ;
- Les organismes de formation seront sollicités pour les formations éligibles CPF grâce à une **application mobile** CPF. Peut-on rire un peu ? Voilà le Tinder de la formation ! Le HomeToGo des organismes ! Les stagiaires pourront consulter les appréciations d'autres stagiaires. Une note globale sera visible. De plus, quand on voit comment il est compliqué d'**interconnecter** différents systèmes d'information, on ne peut qu'être dubitatif sur cette mesure ;
- Le nouveau conseil en évolution professionnelle semble mettre le **bilan de compétences au rebus**. Quel gâchis si cela s'avérait exact !
- Le **Plan d'Investissement dans les Compétences** est en cours avec pour mission principale de former **2 millions de personnes** en situation précaire. Toujours plus loin, toujours plus haut que le plan 500 000 du précédent gouvernement ! ;
- Le système solidaire entre grandes et petites entreprises existait déjà. Doit-on y voir le signe d'un **dysfonctionnement** sur le financement de la formation ? Certainement !
- On simplifie la définition du plan de formation qui se décline en plusieurs rubriques : on ne gardera que l'obligation pour l'employeur d'assurer l'**adaptation** au poste de travail et de veiller au maintien de l'employabilité des salariés. Ouf, il était temps de simplifier la discrimination administrative des actions de formation du plan ;
- La **notion juridique** de l'action de formation devra être revue. La formation en situation de travail (FEST) devrait devenir, à terme, un modèle en développement. Notons au passage qu'il existait déjà la possibilité de déployer des formations intégrées dans les entreprises, pas grande différence ;
- Plusieurs organes nationaux vont **fusionner** en une seule entité : **France Compétences**. On peut ainsi espérer une plus grande **harmonie** et **transparence** dans la gestion des projets liés à la formation professionnelle ;
- Les **centres de formation par apprentissage** seront financés par des **coûts négociés** avec les branches professionnelles. Le financement ne devrait plus être forfaitaire mais devrait prendre en compte l'activité réelle des sections (en heures de présence des apprenants). Fini les sections d'apprentis finissant à 2 ou 3.

Les annonces de la ministre du travail envisagent un **droit accru des salariés**, des obligations plus importantes des entreprises et une **simplification** de l'appareil formation continue des adultes en France. Mais par expérience, on sait que ce qui compte le plus ce ne sont pas les intentions mais leurs **concrétisations**.

On parle de Big-bang de la formation professionnelle. C'est un fait indéniable mais derrière les discours comment mettre en pratique ? Le **SNCL-FAEN** reste **vigilant pour que l'opérationnalisation ne se fasse pas aux dépens des bénéficiaires**.

Pour lire l'intégralité de cet article: www.sncl.fr, rubrique Greta